

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 30 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin à Porte de Savoie en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 55

Nombre de membres votants : 60

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON		E. SANDRAZ	X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoit	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE		J.F. CLARAZ	X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		

Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J-P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

74-2023 MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT DE LA RECYCLERIE A SAINT PIERRE D'ALBIGNY (N°01-2023) : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Rapporteur : Marc GIRARD

La Communauté de communes Cœur de Savoie est propriétaire d'un bâtiment situé 97 rue du Marais Sandre, sur la zone d'activités de Carouge à Saint Pierre d'Albigny (73250), qu'elle loue à l'association Fibr'Ethik pour son siège et ses activités, et en particulier son activité de recyclerie.

Suite à une demande de Fibr'Ethik, la Communauté de communes a décidé de faire des travaux de rénovation énergétique du bâtiment (remplacement des châssis de fenêtres existants, réalisation d'une chaufferie au bois déchiqueté, isolation thermique de la toiture) ainsi que la construction d'une extension pour le magasin et la mise en place de panneaux photovoltaïques.

La procédure de passation du marché public a été engagée sous forme de ~~procédure adaptée~~ (article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique) sur la plateforme de dématérialisation www.marches-securises.fr le 6 janvier 2023. La date limite de dépôt des offres a été fixée au 24 février 2023. Les critères de jugement des offres, énoncés dans le règlement de consultation, sont les suivants :

- Prix des prestations 60 %
- Valeur technique 40 %.

Lors de la Commission MAPA du 21 mars 2023, les 37 offres reçues ont été étudiées et le classement suivant proposé par le maître d'œuvre Atelier Ligne C a été acté :

Lots	Entreprises attributaires	Montants HT
Lot 1 : Terrassement – VRD	TPLM	51 283,05 €
Lot 2 : Désamiantage	BPS38	10 001,40 €
Lot 3 : Gros-œuvre - maçonnerie	GREG CONSTRUCTIONS	190 063,95 €
Lot 4 : Dallage industriel	TPLM	42 712,22 €
Lot 5 : Charpente bois – bardage – couverture - zinguerie	Infructueux	
Lot 6 : Etanchéité - zinguerie	ETANCHEITE DES 2 SAVOIE	34 584,91 €
Lot 7 : Menuiseries extérieures PVC – occultations	Infructueux	
Lot 8 : Menuiseries intérieures bois	MENUISERIE DU GRAND ARC	5 506,87 €
Lot 9 : Cloisons – doublages – plafonds suspendus	SONZOGNI FRERES	72 845,02 €
Lot 10 : Peintures intérieures	CROATTO OLIVIER	21 542,49 €
Lot 11 : Revêtements de façades – peintures extérieures	UC BATIMENT	34 838,86 €
Lot 12 : Serrurerie	FERALUX	58 750,00 €
Lot 13 : Porte sectionnelle	FERMIPOSE	2 620,00 €
Lot 14 : Plomberie – sanitaires – ventilation - chauffage	EVOLUTEAM ENTREPRISE	170 741,63 €
Lot 15 : Electricité – courants forts et faibles	ROSAZ ENERGIES	27 800,00 €
Lot 16 : Photovoltaïque	ROSAZ ENERGIES	41 934,58 €
TOTAL :		765 224,98 €

Afin de ne pas trop décaler dans le temps le démarrage des travaux, une nouvelle consultation a été engagée pour les lots infructueux. Il est proposé au Conseil de déléguer au Bureau la décision d'attribuer ces deux lots après avis de la Commission MAPA, et dans le respect de l'enveloppe globale des travaux de l'opération, soit 1 242 460 € HT.

Les travaux doivent se dérouler de juin 2023 à janvier 2024 (période de préparation incluse).

Vu le procès-verbal de la Commission MAPA du 21 mars 2023 et l'analyse des offres reçues conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les entreprises citées ci-dessus en tant que titulaires du marché de travaux d'extension et de rénovation énergétique du bâtiment de la recyclerie à Saint Pierre d'Albigny ;
- **APPROUVE** le montant du marché à 765 224,98 € HT (hors lots 5 et 7, infructueux);
- **DELEGUE** au Bureau communautaire la compétence pour attribuer les deux lots infructueux, après re-consultation des entreprises ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché avec les entreprises retenues, conformément à la décision de la Commission MAPA, comme énoncé ci-dessus, seulement dans le cas où tous les lots auront été pourvus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets annexes « Locations immobilières » et « Photovoltaïque » de la Communauté de Communes pour l'année 2023.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

